

ALGER

Extract of Alger républicain

الجزائر
الجمهورية
الجمهورية

<http://alger-republicain.com/Ni-pitie-ni-rahmete-rabbi-en.html>

Ni pitié ni rahmète rabbi* en Arabie Saoudite :

- Actualité politique internationale - Moyen Orient -

Publication date: jeudi 24 décembre 2009

Description:

A Riyadh, la Cour d'Appel confirme la condamnation d'une vieille dame de 75 ans ? 40 coups de fouet et 4 mois de prison.

**

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Khamissa Sawadi, de nationalité syrienne et 2 jeunes gens saoudiens n'échapperont pas à la punition infligée en première instance par un tribunal de la monarchie moyenâgeuse de l'Arabie Saoudite, monarchie chouchoutée et portée à bout de bras par tout le « monde libre » des USA, d'Europe, d'Australie et du Japon qui ont célébré récemment en grande pompe la chute du Mur de Berlin et la victoire de la contre-révolution il y a 20 ans dans les pays socialistes.

Lors d'un procès qui s'était tenu en mars 2009 à El Shamli au nord de Riyadh, la vieille dame de 75 ans, de nationalité syrienne et les 2 jeunes gens saoudiens avaient été condamnés pour khilwa (fait de se trouver seul avec une personne du sexe opposé), à 40 coups de fouet et à 4 mois de prison pour « infraction à l'islam » suite au fait que les 2 hommes ont pénétré dans sa maison.

Mme Sawadi a également été condamnée à être renvoyée après la flagellation dans son pays de naissance, la Syrie.

Les deux jeunes gens ont eux aussi été condamnés à la flagellation : 40 coups de fouet et 4 mois de prison pour Fahad, 60 coups de fouet et 6 mois de prison pour le second.

La sentence avait été prononcée par la **Commission « pour la promotion de la vertu et la prévention du vice »** qui est en Arabie Saoudite, la police religieuse chargée par le pouvoir saoudien de veiller au « respect des normes et principes d'application de la religion » dans le pays.

Les trois personnes accusées avaient été arrêtées le 21 avril 2008 par cette police de « prévention du vice ».

Fahad, l'un des deux jeunes gens venus rendre visite à la vieille dame, a bien tenté d'expliquer au tribunal qu'il se considérait comme son fils, ayant été allaité par elle lorsqu'il était bébé.

Les deux jeunes hommes étaient venus s'enquérir de l'état de santé de la vieille dame et lui apporter du pain comme aurait pu le faire n'importe quel enfant venu rendre visite à l'un de ses parents.

Le tribunal a rejeté cet argument.

Suite à cette condamnation, Mme Khamissa Sawadi avait fait appel de ce jugement devant la Cour d'appel qui a confirmé le jugement.

Mme Khamissa Sawadi a alors déposé un recours devant la Cour de Cassation qui l'a à son tour rejeté.

Le ministre saoudien de l'Intérieur aurait ordonné que les peines de flagellation et d'emprisonnement prononcées soient appliquées.

Toujours dans le cadre du « respect de la religion » une jeune femme de 23 ans, tombée enceinte après avoir subi un viol collectif à Jeddah, a été condamnée à un an de prison et à la lapidation qu'elle subira après son accouchement ! Elle avait déposé une demande d'autorisation d'avortement qui lui a été refusée.

Aucun grand média du « monde libre » et des « États de Droit », si prompts d'habitude pour dégainer leur révolver contre Cuba, le Venezuela ou la Corée du Nord à la moindre prétendue atteinte aux « droits de l'homme », n'a jugé nécessaire de lancer une campagne d'information pour dénoncer ces sentences rétrogrades et arracher Mme Khamissa Sawadi et les deux jeunes gens des griffes du fidèle allié saoudien des grandes puissances impérialistes.

Alger républicain

PS:

* *Miséricorde divine*